



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires

Nouveau ! Programme Jeunes Experts à l'OTIF

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) a mis en place un programme « Jeunes Experts » afin d'encourager les jeunes professionnels hautement qualifiés à découvrir le travail unique et passionnant de fonctionnaire international.

Les stages proposés se dérouleront au Secrétariat international de l'OTIF à Berne (Suisse), pour une durée de 9 ou 18 mois. Le « Jeune Expert » aura la possibilité de découvrir les différentes activités de l'Organisation, du domaine technique au domaine juridique, ainsi que de participer à diverses rencontres internationales.

Afin d'encourager la diversité culturelle au sein du Secrétariat, l'OTIF encourage les candidatures de jeunes du monde entier ([v. conditions générales](#)).



Trois orientations sont prévues pour les stages, à savoir une spécialisation juridique, technique ou en communication.

L'orientation du stage pour le « Jeune Expert » dépendra de son expérience et de son domaine d'études. La décision finale sera prise conjointement avec le stagiaire.

Pour plus de précisions concernant les cahiers des charges des différents stages, prière de vous référer aux indications ci-dessous.

Orientation Droit

La réglementation de l'OTIF comprend trois branches principales :

- des instruments réglant les relations contractuelles pour le transport de marchandises et de voyageurs;
- des règles techniques permettant l'interopérabilité du matériel roulant entre les différents pays membres ;
- la réglementation sur le transport des matières dangereuses, dans un cadre plus large que celui de la seule OTIF, à la fois en terme de couverture géographique et de mode de transport puisqu'elle fait partie d'un système global réglé dans le cadre de l'ONU.

Au cours du temps, ces trois branches ont fait évoluer la définition juridique de leur terminologie de façon indépendante, il est donc nécessaire d'effectuer un travail de fond sur ces définitions juridiques de façon à tendre vers un droit réellement uniforme. Par ailleurs, il faudra également entreprendre un travail d'analyse pour s'assurer de la cohérence avec les définitions du droit ferroviaire de l'Union européenne.



Par ailleurs, la réglementation technique de l'OTIF assure l'interopérabilité du matériel roulant entre les différents pays membres ayant ratifié les Appendices correspondants. Pour autant, contrairement à l'Union européenne dont la réglementation s'appuie sur un cadre juridique uniforme, les régimes juridiques des pays non-membres de l'UE restent divers.

- Un état des lieux de l'application de la réglementation technique dans les différents États membres devient désormais nécessaire dans le but de renforcer l'effectivité des règles développées par l'Organisation.
- Le stagiaire devra également proposer des solutions pour améliorer et intensifier l'application de la réglementation technique.

Orientation Communication

- Participation à la création et la mise en œuvre du plan de communication interne et externe et d'une nouvelle stratégie
- Animation du site internet (production et/ou choix des contenus)
- Aider à la conception des publications de l'Organisation
- Réalisation d'outils de communication interne et externe
- Mise en œuvre d'un programme de relations publiques

Orientation Technique

- Établir un état des lieux des informations nécessitant d'être échangées pour le transport international ferroviaire, en particulier au regard des obligations légales, par exemple pour l'établissement des registres prévus par la réglementation.
- Dans un deuxième temps, proposer une stratégie pour l'implication future de l'OTIF dans ces domaines qui nécessitent l'échange d'informations concernant les limites et les conditions d'utilisation des véhicules. Le développement de contrats types pourrait être envisagé en collaboration étroite avec l'Union européenne (UE) et l'Agence ferroviaire européenne (ERA), ainsi qu'avec l'aide des acteurs du secteur du fret.
- Développement d'un modèle et du contenu d'un ou plusieurs guides d'application des règlements techniques de l'OTIF (explications, exemples, moyens de mise en conformité). Ces guides devront être réalisés en relation étroite avec l'UE. La mise à jour de ces guides fera également partie du travail.

Pour plus d'informations sur les modalités de ce programme, prière de bien vouloir vous référer aux [Conditions générales du programme](#).

Pour de plus amples informations, prière de contacter :

François Davenne
Secrétaire général
Tél. +41 (0)31 359 10 12
francois.davenne@otif.org

Samuel Flückiger
Support, Programme Jeunes Experts
Tél. +41(0)31 359 10 29
Samuel.flueckiger@otif.org

